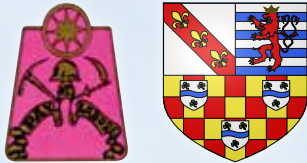


Tucquegnieux

info

#99 - MARS 2021 - BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Édito

Tucquenoises, Tucquenois,

Le printemps est arrivé.

Des jours plus longs,

Le réveil de la nature,

Les chants des oiseaux,

Et espérons-le, le retour à une vie sociale normale.

Que nous puissions nous retrouver dans des conditions agréables et plus sereines.

Début avril, nous voterons notre premier budget de ce nouveau mandat.

Nous l'avons construit pour qu'il soit le reflet de nos besoins pour notre ville (agrandissement du périscolaire, troisième phase de réhabilitation du gymnase, réfection du mur de l'ancien cimetière, réalisation d'un chemin piéton vers le hameau de Brabant, agrandissement de l'école maternelle Louise Michel et une classe supplémentaire à l'école élémentaire.....).

D'autres travaux sont à l'étude et nous attendons les subventions éventuelles pour pouvoir les réaliser. Nous vous en tiendrons informés dans les prochains mois.

Concernant les écoles pour la rentrée 2021, les bonnes nouvelles sont au rendez-vous:

- L'ouverture d'une classe à l'école maternelle d'où l'agrandissement de l'école Louise Michel.
- Une classe supplémentaire à l'école élémentaire Albert Lebrun suite à la signature d'une convention d'un regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) avec la commune de Mairy-Mainville.

Nous sommes satisfaits de ces décisions qui généreront un enseignement de qualité à nos enfants.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de passer de belles fêtes de Pâques.

Marianne DELLA NOCE - WAWRZYNIAK
Maire de Tucquegnieux



COURT MÉTRAGE

« SILENCE ON TOURNE »

Durant les vacances d'octobre, le CTJEP des FRANCAS a proposé un stage de 6 jours consacré à la réalisation d'un court métrage.

Au cœur de l'intrigue, la communauté de communes Cœur du Pays Haut et ses lieux à découvrir. L'histoire ? Un groupe de vengeurs « masqués », actualité oblige, qui met tout en œuvre pour retrouver un de leurs amis disparu et qui va devoir interroger les habitants pour trouver des indices. Les enfants inscrits, 10 ados du territoire, ont pu découvrir toutes les facettes et l'envers du décor d'un court métrage. Encadrés par une scénariste professionnelle, Christelle GEORGE originaire de Longuyon et déjà présente sur



les scènes Parisiennes (pièces de théâtre, écriture de scénarios, auteure de livres...), les jeunes ont pu écrire leur histoire, la mettre en scène, la jouer et monter quelques scènes.

Après une 1ère journée consacrée à l'écriture, il a fallu aller sur place, aux endroits choisis, pour interviewer des personnalités connues ou moins connues, qui pouvaient parler de leurs carrières

ou de l'histoire des lieux. Après la case « montage », le court métrage attendra sa projection publique à la salle du NORD-EST à Piennes. Initialement prévue le samedi 21 novembre, la date a dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

Une belle expérience pour ces ados et parfois même une révélation sur un futur métier pour certains a fait de ce stage une réussite.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TRIEUX-TUCQUEGNIEX

Le 28 février s'est tenu un évènement particulier et fort dans une vie de caserne, en effet le Centre d'incendie et Secours de Trieux-Tucquegnieux s'est vu remettre un Camion-Citerne Rural neuf : engin polyvalent d'une capacité de 2600 litres d'eau et de 140 litres d'émulseur, armé par 6 sapeurs-pompiers, qui peut à la fois intervenir sur des feux urbains et des feux de végétaux.



La remise officielle de l'engin, s'est faite par une traditionnelle remise des clés par le président du conseil d'administration du SDIS 54 M. BRUNNER, en présence du Colonel PETITPOISSON, du lieutenant-Colonel LEPOUTERE, du Colonel PIGNE, du lieutenant PRANDI, de Mme LUPO conseillère départementale, de Mme DELLA NOCE - WAWRZYNIAK et M. STACHOWIAK, Maire et conseiller de la commune de Tucquegnieux, de M. TELLIER adjoint de la commune de Trieux, de Mme BOUDOT adjointe de la commune de Mairy-Mainville et des sapeurs-pompiers du Centre. Le Lieutenant PRANDI a tenu également à féliciter l'ensemble du personnel composant la caserne pour leur travail, leur investissement et leur

professionnalisme. Ce n'est pas moins de 38 hommes et femmes multigénérationnels qui part leur engagement citoyen permettent de maintenir un effectif cohérent pour assurer les différentes sollicitations et interventions. Par ailleurs, le Sergent-Chef Patrice PASULA, travailleur dans l'ombre mais toujours disponible et très investi dans l'amicale, a été mis à l'honneur pour recevoir les clés du camion et devenir ainsi le « Parrain du CCR ». Cette journée fut également l'occasion de mettre à l'honneur l'ancien chef de centre, le capitaine Dominique BUCCI, exerçant depuis 2018 au groupement du Pays-Haut les fonctions de responsable de la cellule du volontariat, du management et de l'accompagnement des chefs

de centres volontaires, qui s'est vu remettre officiellement les galons de commandant. C'est en 2019, après une formation à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers à AIX en PROVENCE, qu'il fut reçu aux évaluations sur la gestion opérationnelle de commandement et incendie sur les feux d'hydrocarbures pour ensuite être promu au grade de commandant. M. BUCCI est le premier officier supérieur volontaire en Meurthe-et-Moselle, de plus il accède à la fonction opérationnelle de chef de colonne. A cette occasion, la Municipalité souhaite remercier et féliciter les Sapeurs-Pompiers pour leurs engagement et dévouement.





CESSEZ LE FEU EN ALGÉRIE

COMMÉMORATION

Le 19 mars, c'est à nouveau dans le respect des règles sanitaires qu'a eu lieu la commémoration du 59^e anniversaire du « Cessez le feu en Algérie », en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie. A cette occasion, en présence des anciens combattants, les membres de la municipalité ont déposé une gerbe de fleurs sur la stèle située Place du 19 mars 1962, suivi de la lecture du Manifeste par Madame le Maire.



NOUVEAU SUR LA COMMUNE

PINCEAUX & JEUX DE FILS

Artisan Créateur – Couture et illustration

Articles personnalisés pour enfants fabriqués avec amour : zéro déchet, coupons tissus illustrés.

Découvrez des créations uniques et originales de Serviettes – Pochons – Protèges carnet de santé

► Contact : **Laure GELLY** à Tucquegnieux
pinceaux.et.jeux.de.fils@gmail.com
www.pinceauxetjeuxdefils.fr

PIZZERIA BELLA BARI

Pizzas cuites au feu de bois

Avenue du Général Leclerc
à Tucquegnieux, tous les
vendredis de 17h30 à 20h00
Livraison à domicile à partir de
19h00

► Pour vos commandes :
Tél. 06 60 24 12 12





AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



L'article 102-5 du règlement sanitaire prescrit que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité de leurs voisins.

Il est regrettable de constater que **de nombreux habitants se plaignent d'aboiements incessants, voire agressifs**. En cas de non-respect et de conflit irrésolu à l'amiable, un recours au tribunal est nécessaire ainsi qu'une plainte en gendarmerie. En ce qui concerne les déjections canines, elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs,

les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. **Depuis le 1^{er} juillet 2008, tout propriétaire de chien risque de devoir payer une amende s'il ne ramasse pas les déjections de son cher toutou, par tout moyen approprié, sur les lieux publics. Cette amende peut aller de 11 à 250 €.**



Surtout, ne ramassez pas vos crottes de chien, mes mains le font très bien pour vous!!!



Une ville propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage, mais de l'éducation des personnes qui passent par-là! Mon humain est bien élevé, il ramasse mes crottes!



Au parc, il n'y a pas que vos chiens qui sont à quatre pattes! Ramassez ses crottes!

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (PLUi)

Une enquête publique relative à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex. EPCI du Bassin de Landres aura lieu du lundi 15 mars 2021 à 8h00 au vendredi 16 avril 2021 à 16h00.

Mme CAILLARD Guylène, qui a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences précisées ci-dessous.

A cet effet et pendant toute la durée de l'enquête :

- ▶ **Un dossier d'enquête publique dématérialisé** (visible sur ordinateur) et le registre seront consultables à la mairie aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30 et samedi 8h30 à 12h00).
Permanence du commissaire enquêteur en Mairie : samedi 27 mars 2021 de 9h30 à 11h30

- ▶ **Un dossier d'enquête publique sur support papier** sera consultable dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut, au 1 Place du Colonel Fabien 54490 PIENNES aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30).
Permanence du commissaire enquêteur à la CC CPH à Piennes : samedi 27 mars 2021 de 9h30 à 11h30

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions, soit :

- ▶ En les consignants sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et disponible en Mairie ainsi qu'au bureau de la CC CPH à Piennes.

- ▶ En les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : **www.registredemat.fr/pluibi**
- ▶ En les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête situé dans les bureaux administratifs de la CC CPH, 1 Place du Colonel Fabien à Piennes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux préfectures de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, à la CC CPH et dans les mairies concernées pendant 1 an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la CC CPH et sur sa page Facebook.

UN ARRÊTÉ POUR L'ENTRETIEN DES VOIES

Dans le but d'assurer la commodité du passage dans les rues et afin de prémunir les habitants contre tous risques d'accidents, la municipalité a décidé de publier un arrêté, en date du 21/07/2020, imposant aux riverains des voies publiques ou voies ouvertes à la circulation publique :

- ▶ **De balayer et de désherber régulièrement le devant et les côtés de leurs propriétés jusqu'au caniveau.**
- ▶ **En cas de travaux : de balayer et laver le caniveau afin de faire disparaître la boue et faciliter l'écoulement de l'eau.**
- ▶ **D'élaguer les arbres, arbustes et autres plantations situées sur leur propriété, et débordant sur la voie publique. (Les produits de ces balayages doivent être mis dans des bacs à déchets verts et en aucun cas ne doivent être déversés dans les bouches d'égout.)**
- ▶ **Par temps de neige ou de gelée, de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs jusqu'au caniveau. Avec interdiction de jeter cette neige et glace sur la rue.**
- ▶ **De ne rien suspendre ou exposer contre les maisons, édifices ou clôtures, qui puisse nuire aux passants ou les incommoder. Aucun objet dont la chute peut blesser ou salir ne doit être déposé sur les toits, entablements, gouttières, terrasses, murs et autres lieux élevés des maisons.**

Il est également défendu aux habitants, de jeter dans les rivières, des ordures, immondes, débris ou résidus que ce soit de ménage, de cuisine, de laboratoires, d'ateliers ou d'usines

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



L'Amicale des donneurs de sang remercie les 64 personnes, dont 6 nouvelles, qui se sont déplacées à la salle municipale vendredi 5 février (beaucoup de jeunes) et ce, malgré les conditions drastiques dues à la Covid-19.

Après 25 ans de bons et loyaux services à la présidence, Mr Roger GASPAREC et une partie du comité ont démissionné (place à la jeunesse). Laëtitia REKOWICZ, prend le relais à la présidence, accompagnée de Michel LEONARD qui occupera la vice-présidence, Carole WASSEUR qui assumera le secrétariat, Sandy MAZZELIN à la trésorerie et Brigitte VENCO qui reste membre de l'association.

Roger GASPAREC remercie tous les bénévoles qui l'ont accompagné tout au long de ces années pour leur dévouement et une mention spéciale à Lucien BONETTI, membre toujours actif et ce depuis la création de l'amicale, il y a 70 ans.

Vous souhaitez rejoindre le comité : Si vous vous sentez une âme de bénévole, vous pouvez contacter la présidente au 06 62 99 12 52

Rendez-vous pour la prochaine collecte : MARDI 31 AOÛT 2021



CLUB COUTURE

Avant que la pandémie ne pointe son nez, chaque mardi soir à 20h c'était autour d'Éliane et Annick que se réunissaient les couturières et couturiers dans la salle communale du FEP de Tucquegnieux. Avides de créations ils passaient ensemble de bons moments d'échange et suivaient les conseils avisés de leurs professeures bienveillantes. De la conception jusqu'à la finalisation ils étaient guidés dans leurs ouvrages. Satisfaits et fiers de repartir avec du 100% fait main. Les cours reprendront dès que la situation sanitaire le permettra...



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU PAYS-HAUT

Bettina FORMENT, présidente de l'EIMPH souhaite informer la population sur le fait que l'école de Musique est ouverte à tous(tes), petit(e)s et grand(e)s désireux(ses) de découvrir ou d'apprendre un instrument. Des cours d'éveil musical (à partir de 3 ans), de solfège et d'instruments variés (à partir de 7 ans et sans limite d'âge) sont proposés : piano, guitare, batterie, violon, saxophone et accordéon, dispensés par cinq professeurs.

La seconde période de confinement ainsi que le couvre-feu imposés ont obligé la majorité des cours à devoir être dispensés puis ensuite maintenus à distance ; mais rappelons à juste titre, que ceci n'est possible avant tout que grâce à la précieuse collaboration des professeurs, élèves et parents qui sont remerciés chaleureusement ! Les cours d'éveil musical et de solfège sont quant à eux, de nouveau dispensés en présentiel le samedi en journée dans le bâtiment C - de la Mairie de Tucquegnieux. N'hésitez pas à venir les rejoindre, et pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter : info.eimph@gmail.com, ils seront ravis de répondre à vos questions ou de vous accueillir prochainement.

JOBS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

Les jeunes intéressés par un Job d'été aux Services Techniques de la Commune peuvent poser leur candidature (courrier + CV) en Mairie jusqu'au 31 mai 2021.

Les conditions à remplir :

▶ **Avoir 18 ans révolus** ▶ **Être étudiant(e)** ▶ **Habiter Tucquegnieux**



BIBLIOTHÈQUE PABLO-NERUDA

Nouveaux horaires d'ouverture au public pendant le couvre-feu.

Lundi.....14h00 à 17h00
Mardi..... 14h00 à 17h00
Mercredi..... **FERMÉE**
Jeudi 14h00 à 18h00
Vendredi.....14h00 à 18h00
Samedi.....10h00 à 12h00

L'HARMONIE MUNICIPALE RECRUTE

Dans le désir de renforcer ses rangs, l'Harmonie Municipale de Trieux **RECHERCHE DES MUSICIENS** confirmés ou novices.

Les personnes intéressées peuvent contacter :

▶ **Jean-Claude KRIZNIK**
Tél. 06 28 23 59 44

▶ **Jean-Pierre MARZEK**
Tél. 06 63 46 76 88



FOURRIÈRE AUTOMOBILE

La commune informe ses administrés qu'elle a conclu une convention fourrière automobile avec les garages HISSEL et JP MULTISERVICE. Cette convention est établie pour les opérations d'enlèvement, gardiennage et éventuellement remise au service des Domaines ainsi qu'à une entreprise de démolition, de tout véhicule dont la mise en fourrière aura été demandée dans le cadre des dispositions du décret n°96-476 du 23 mai 1996.

Sont concernés :

- ▶ Les véhicules qui se trouvent en stationnement **ininterrompu** sur la voie publique pendant une durée supérieure à 7 jours,
- ▶ Les véhicules gênants et constituant une entrave à la circulation et au stationnement,
- ▶ Les véhicules soumis à décision judiciaire,
- ▶ Les véhicules épaves non identifiables dont tout laisse à penser qu'ils sont abandonnés.

CARTE DE PÊCHE

Les cartes de pêche 2021 sont disponibles.

Plusieurs tarifs :

- ▶ 50€ pour trois cannes (2 moulinets + 1 canne au coup) pour les personnes de plus de 16 ans,
- ▶ 20€ pour les adolescents compris entre 12 et 16 ans,
- ▶ Gratuites pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un adulte lors de la pêche.
- ▶ Des cartes journées seront disponibles au tarif de 10€.

Cette année il y aura 100 cartes délivrées et il n'y aura plus de pêches de nuit d'organisées. Pour acheter cette carte il suffit de se rendre au bureau de la SOGEXIM, zone des puits à TUCQUEGNIEUX auprès de Claude pendant les heures ouvrables de la société, ou contacter le président de la Gaule Tucquenoise :

- ▶ **M. RITZENTHALER**
Tél. 06 85 67 15 16

SECOURS CATHOLIQUE

Le vestiaire du Secours Catholique situé 16 rue Amédée Lamoine à Tucquegnieux est ouvert tous les mardis de 13h30 à 16h30, avec respect des gestes barrières contre la Covid-19.

Quant aux donateurs, ils peuvent déposer les affaires qu'ils souhaitent donner tous les lundis après-midi.

Pour rappel, le vestiaire ne récupère pas les objets ou autres affaires abîmées, destinées à la déchèterie.

Dans le doute, prendre contact au préalable :

- ▶ **Claudine MATASSONI**
Tél. 06 36 74 84 05

NID DE GUÊPES

En prévision des beaux jours, la commune vient de signer une convention avec **la Société J.B.N. de Briey** qui s'engage à intervenir dans les 24 heures **pour la destruction des nids de guêpes**. Les personnes ayant besoin de leurs services pourront les contacter directement par **Tél. 03 82 46 37 26**.

Montant de l'intervention : 110€ dont 55€ facturés au demandeur et 55€ pris en charge par la commune.

NID D'ABEILLES

En cas de découverte d'un nid d'abeilles, vous pouvez faire appel à un APICULTEUR qui se chargera de récupérer l'essaim.

Liste des apiculteurs résidant à Tucquegnieux :

- | | |
|---|---|
| ▶ ANTONIACOMI Lilian
Tél. 06 80 90 88 80 | ▶ RODZIK Jean-François
Tél. 03 82 21 38 51 |
| ▶ FRANKEN Albert
Tél. 03 82 20 59 14 | ▶ ROZBORSKI René
Tél. 06 03 87 91 07 |

▶ POUR BIEN FAIRE LA DIFFÉRENCE



Nid d'abeilles

Essaim d'abeilles

Nid de guêpes

LA MAIRIE DE TUCQUEGNIEUX VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune Tucquegnieux (54640)
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com




PANNEAUPOCKET
Informe et alerte les habitants

Disponible gratuitement sur   



STATIONNEMENTS

Les emplacements réservés aux stationnements sont publics, personne ne peut se les approprier même ceux situés aux abords de votre habitation. Nous comptons sur la civilité des habitants pour éviter les stationnements gênants.

ZONES DE STATIONNEMENT RESERVÉES AUX BUS

Pour rappel, il est strictement interdit de stationner ou de s'arrêter sur les zones marquées réservées au bus.

Les conducteurs de bus doivent pouvoir garer leur véhicule sur ces emplacements spécifiques réservés, pour déposer ou **prendre en charge vos enfants en toute SECURITE**. Toutes les personnes qui auraient la mauvaise idée de stationner sur ces emplacements commettent une infraction au stationnement très gênant et sont sanctionnables par l'article R417-11 du Code de la route. La municipalité, le service transport du ST2B et le réseau LE FIL vous remercient.



**BRICOLAGE ET DIVERS
TRAVAUX, TONDEUSE A GAZON,
TRONCONNEUSES...**

HORAIRE D'UTILISATION D'OUTILLAGE

- ▶ Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
- ▶ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ▶ Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00





CALENDRIERS 2021 POUR LES COLLECTES DU SIRTOM



COLLECTE DES SACS TRANSPARENTS

Ramassage tous les lundis des semaines impaires.

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
01 15 29	12 26	10 26	07 21	05 19	02 16 30	13 27	11 25	08 22	06 20



Bouteilles et flacons en plastique



Cartons, briques alimentaires



Emballages métalliques (barquettes en aluminium, aérosols...)



Papier (enveloppes, feuilles...), journaux, prospectus, magazines

“ LES SACS TRANSPARENTS SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT EN MAIRIE À RAISON D'UN ROULEAU PAR FOYER TOUS LES 4 MOIS ”

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

Ramassage tous les vendredis des semaines paires.

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.
26	09 23	07 21	04 18	02 16 30	13 27	10 24	08 22	05



TOUT BRÛLAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité, disponible en Préfecture) stipule que « le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ».

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental concernent les déchets non dangereux comme les déchets de bois non traités, les plastiques, les cartons d'emballage, les déchets verts... Le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et de l'article 131-13 du code pénal d'une amende peut aller jusqu'à 450 €.





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

A partir de 16 ans : faites-vous recenser à la mairie de votre domicile muni d'une pièce d'identité et de votre livret de famille.

- ▶ **4 mois après vous êtes fait recenser**, il est conseillé de créer votre compte sur www.majdc.fr, pour :
 - ✓ Découvrir ce qu'est la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).
 - ✓ Poser toutes vos questions.
 - ✓ Télécharger votre convocation.
 - ✓ Changer la date de votre JDC lorsque celle-ci ne convient pas.
 - ✓ Demander une exemption.
 - ✓ Localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation en cas de besoin.
- ▶ **Environ 10 mois après le recensement**, vous serez convié à effectuer votre JDC (Journée Défense et Citoyenneté).
- ▶ A l'issue de cette journée, vous recevrez un **certificat individuel de participation** qui vous sera réclamé lors de **toute inscription à un examen** (CAP, BEP, BAC...) ou **concours** (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du **permis de conduire**.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



Depuis 2016, le **CDOS 54** bénéficie d'un agrément lui permettant de mettre à disposition de structures sportives, des volontaires en Service civique.

Le Service civique, en quelques mots

Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), sans condition de diplômes, de s'engager au service de l'intérêt général ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

La durée de la mission varie entre 6 et 8 mois pour une indemnisation de 580 € / mois

Des avantages pour les jeunes

- ▶ Agir pour le bien collectif, explorer de nouveaux horizons, développer ses compétences.
- ▶ Une couverture sociale complète.
- ▶ 3 journées de formation gratuite (dont la formation premiers secours: diplôme PSC1).
- ▶ Possibilité d'aide financière à l'accompagnement.
- ▶ Une attestation officielle pour faire valoir son engagement.

Pour tout renseignement, contacter : service-civique@cdos54.fr ou visiter www.cdos54.fr/service-civique



INTERDICTION DE DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

En date du 08/02/2019, la commune de Tucquegnieux a pris un arrêté interdisant les dépôts sauvages de déchets sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés sous peine de contraventions pouvant atteindre 1500 €. Nous demandons à la population de rester vigilante et de prévenir la Mairie ou la gendarmerie si vous êtes témoin direct de décharges sauvages, en relevant la plaque d'immatriculation du contrevenant.



LUTTE CONTRE LE CANCER



Le Comité 54 de la ligue contre le cancer & l'espace ligue contre le cancer du Pays-Haut proposent différentes activités gratuites pour les malades du cancer.

Pour l'amour de la vie et le retour à l'estime de soi, venez nous retrouver :

- ▶ **À VAL DE BRIEY** dans les locaux du Centre Aéré Batanie, Côte des Corbeaux, les mardis de 13h30 à 14h30 pour de l'Activité Physique Adaptée (APA)

- ▶ **À LONGUYON**, Avenue du Général de Gaulle. Les jeudis de 9h00 à 12h00 pour des séances de socio-esthétique, de sophrologie, d'aquagym, des ateliers cuisine diététique et de l'activité physique adaptée.

- ▶ Pour tous renseignements et inscriptions : **Tél. 0383531414** ou contacter le CCAS en Mairie les mardis après-midi **Tél. 0382213265**

COVID-19 ET VACCINATIONS

La Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut en lien avec les communes du territoire, le centre hospitalier de Val de Briey et le ST2B (Syndicat de transport du Bassin de Briey) participent activement à la campagne nationale de vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus, rencontrant des problèmes pour se déplacer.

A cet effet, le service CCAS de la mairie a pris contact avec toutes les personnes de la commune concernées afin d'effectuer le recensement des volontaires non mobiles souhaitant se faire vacciner. Les personnes ayant donné leur accord sont susceptibles

d'être appelées par la Communauté de Commune CPH pour l'organisation de cette vaccination.

- ▶ Pour tous renseignements complémentaires, contacter les services de la Mairie au **0382213265**

CONCILIEURS DE JUSTICE

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Depuis le 1er janvier 2020, les conciliateurs de justice (auxiliaires de justice assermentés et bénévoles) peuvent intervenir dans l'ensemble du ressort du tribunal judiciaire de val de Briey.

Conflits concernés :

- ▶ Relations entre bailleurs et locataires,
- ▶ Litiges de la consommation, litiges entre commerçants,
- ▶ Problèmes de copropriété,
- ▶ Litiges entre personnes, troubles du voisinage,
- ▶ Litiges relevant du droit rural,
- ▶ Litiges en matière prud'homale

PERMANENCES

Mairie de Jarny sur RDV les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 8h à 12h et 13h30 à 16h

- ▶ Contact : M. Serge PLOUZNIOFF

Tél. 06 09 04 2153

Mairie de Villerupt sur RDV tous les mardis matin

- ▶ Contact : M^{me} Laurence ECKERT

Tél. 06 07 58 73 60

TELEPHONES OU SITE UTILES

- ▶ **NUMÉRO NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ACCESSIBLE 7J/7 (GRATUIT) : 116 006**
- ▶ **SITE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES OU PSYCHOLOGIQUES : <https://parcours-victimes.fr/>**
- ▶ **NUMÉRO EN CAS D'URGENCE IMMÉDIATE : 112**
- ▶ **NUMÉRO POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 3919**
- ▶ **NUMÉRO À APPELER FACE À UN ENFANT EN DANGER OU DANS LE DOUTE : 119**



ÉCOLE PRIMAIRE ALBERT LEBRUN

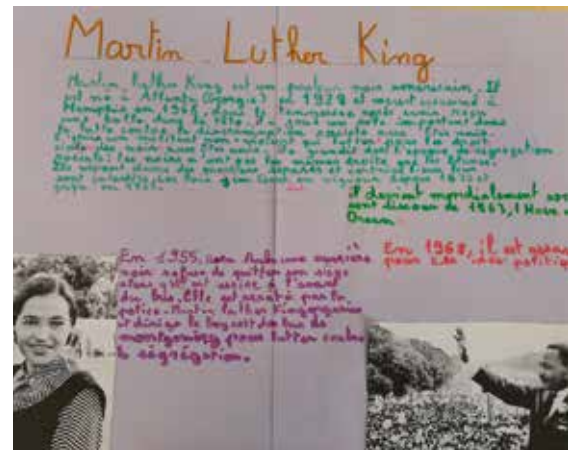
LE VIVRE ENSEMBLE

Cette année, les élèves de l'école ont réalisé plusieurs projets autour du vivre-ensemble.

Les élèves de CE1-CE2 ont étudié plusieurs livres de littérature jeunesse pour aborder la question du racisme.

Pour compléter leur travail, les élèves de CE2-CM1 ont fait des recherches sur plusieurs personnages et événements historiques emblématiques de la lutte pour l'égalité et la liberté. Les élèves des deux classes de CM1-CM2 ont travaillé sur la notion de consentement et sur la liberté de chacun à disposer de son corps.

Ces quatre classes ont pu mettre en avant leur travail grâce au projet radio en partenariat avec les radios Francas.



Les CP et les CP-CE1 sont également passés à la radio mais pour présenter un album de littérature jeunesse, le Gruffalo, et leurs recherches sur les animaux cités dans le livre. Ils travailleront également sur l'égalité fille-garçon autour d'un projet de théâtre en fin d'année scolaire.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉE 2021/2022



ÉCOLE MATERNELLE

Les nouvelles inscriptions pour l'année 2021-2022 concernant les enfants nés en 2018 (les enfants nés en 2019 seront accueillis en fonction du nombre de places disponibles) auront lieu **UNIQUEMENT SUR RDV et après 16h15**, à l'école Maternelle Louise Michel 15 Rue Louis Papis **A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2021.**

▶ Merci de prendre contact au 03.82.21.24.76 afin de convenir d'un RDV.

ÉCOLE PRIMAIRE

Les inscriptions pour l'année 2021-2022 concernant les enfants entrant au CP auront lieu UNIQUEMENT SUR RDV et après 16h15, à l'école Primaire Albert Lebrun, 2 rue Amédée Lamoine **A**

PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2021.

▶ Merci de prendre contact au 03.82.20.50.46 afin de convenir d'un RDV.

LES INSCRIPTIONS SE DÉROULENT EN 2 TEMPS

1. D'abord en Mairie

▶ Vous devrez vous rendre en Mairie munis de votre livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone...) pour une pré-inscription et cela avant de venir inscrire votre enfant à l'école.

▶ Si vous ne résidez pas dans la commune, une demande de dérogation doit également être fournie (imprimé délivré par la Mairie d'origine).

2. Ensuite à l'école

Vous pouvez ensuite aller faire l'admission à l'école avec les fiches de pré-inscription et de renseignements de la Mairie complétées, livret de famille, carnet de santé (une copie est gardée par la mairie) et jugement de divorce le cas échéant (uniquement la page portant les mentions suivantes : autorité parentale et résidence de l'enfant.)

Pour les nouveaux habitants, fournir également le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé auparavant.



Impulsée par l'académie NANCY METZ, une « course » proposée à l'ensemble des établissements volontaires, s'est organisée du 1^{er} au 6 février 2021.

Un compteur kilométrique a permis de renseigner au fur et à mesure les kilomètres effectués par les participants et les distances parcourues symbolisant des références à des valeurs olympiques (distances Tokyo 2021, Paris 2024 et peut être atteindre la plus grande distance jamais parcourue par la flamme olympique lors des

jeux de Pékin en 2008 qui est de **137 000 kilomètres.**

Dans le contexte actuel un peu morose, l'équipe EPS a proposé de partager ensemble, élèves, enseignants, administration, équipe de vie scolaire, et personnels du collège Joliot Curie, à partir d'**une organisation sécurisée** (un jour un niveau de classe) un défi commun au service

des valeurs de l'olympisme et du paralympique faisant écho aux valeurs citoyennes, d'amitié, de partage et de vivre ensemble. Dans cette optique, **un parcours de 2 km** « tracé » par l'équipe EPS, a permis à chaque classe et aux personnels volontaires (banalisation des créneaux de 9h00 à 11h20 pour les niveaux concernés) de partager un projet commun soit sous la forme d'une marche rapide, soit sous la forme d'une course. (au choix de chacun).

Le comptage des kilomètres s'est fait sous la forme : 1 participant = 2 kilomètres

Les niveaux de classe	4 ^e 02 février	5 ^e 03 février	3 ^e 04 février	6 ^e 05 février
Distances parcourues	160 km	140 km	120 km	140 km
Vainqueurs	Calie REGIS-KLEIN Mohamed BOUROUIS	Maëva PEREIRA Mathis GRITTI	Natacha PROBST Thibaut OPALA	Kiana MATHIS Théo CERONE

A cela s'ajoutent les 350 km parcourus par Monsieur CALIARO avec ses 3 classes de 4^e le lundi 1^{er} février

Le total des kilomètres parcourus par le collège Joliot Curie de Tucquegnieux est de 910 km

Le compteur kilométrique regroupant l'ensemble des établissements qui ont participé à cette manifestation affiche : 255 672 km

PROJET RADIO, COLLÈGE JOLIOT CURIE - LES FRANCAS

Du lundi 1^{er} février au vendredi 5 février s'est déroulé au collège Joliot Curie la semaine de la radio en partenariat avec Les Francas.

Les élèves ont abordé plein de sujets. Ils ont aussi réalisé des interviews, comme Celia de 4^e qui a posé des questions à Mme le Maire et son adjointe chargée de la commission scolaire et jeunesse sur le rôle de la municipalité, les fonctions et les devoirs des élus dans la commune.

Les collégiens ont également participé à un concours de chant « The Voice Tuc ». Les élèves se sont prêtés au jeu, l'exercice n'est pas simple, toutes les



performances des chanteurs sont à saluer. Les gagnants ont été annoncés en fin de semaine après les votes en ligne sur le site de la radio. Félicitations aux 3 élèves qui ont obtenu le plus de vote :

MERCIER Gabrielle, REGIS-KLEIN Calie, GOEPFERT Louane.

Vous pouvez retrouver les podcasts de leurs émissions sur www.francas-on-air.fr





ASSOCIATION NATALIE

DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021 AU VENDREDI 05 MARS 2021

CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

De nombreuses activités ont été proposées pour les vacances d'hiver sous le thème « L'art dans tous ses états ».

Les enfants ont pu durant ces deux semaines découvrir l'art sous toutes ses formes : sculpture, gravure, musique, peinture...



▶ **Les plus petits** se sont initiés durant la première semaine à la manipulation de marionnettes, ont développé leur imagination et leur dextérité derrière un véritable castelet. Ils ont fait preuve de créativité en modelant, peignant et cuisinant durant ces vacances (voir photo).

▶ **Les plus grands** se sont familiarisés avec le style musical

qu'est le slam par l'écoute et l'écriture de leur propre slam. Ils ont pu tester la linogravure, la sculpture, le dessin, le dot art...
▶ Atelier cuisine et grands

jeux étaient également au programme. Les enfants ont fêté également carnaval **le vendredi 26 février** en venant déguisés.

ANIMATIONS DU PÉRISCOLAIRE

Durant le temps périscolaire, différents ateliers adaptés aux maternelles et aux primaires sont mis en place dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

POUR LES MATERNELLES

▶ **Le LUNDI :**
LOISIRS CRÉATIFS, les enfants découvrent de grandes œuvres (Haring, Kandinsky...) et s'essayent à différentes techniques d'arts plastiques.

▶ **Le JEUDI :**
ÉVEIL MUSICAL, Momtez Sridi Musicien Intervenant, propose une découverte d'un large choix d'instruments de musique adaptés aux enfants et va les initier au rythme en chanson.



POUR LES PRIMAIRES

▶ **Le LUNDI :**
SOPHROLOGIE avec Cécile François (maison médicale). La sophrologie s'appuie sur des techniques de relaxation, développe la conscience de façon à harmoniser le corps et l'esprit, en chassant peurs, stress et tensions.

ANGLAIS est proposé par Abigail Carter de façon ludique sous forme de chants, jeux et histoire contée...

▶ **Le MARDI :**
JEUX DE CARTE, les enfants s'initient aux différents jeux de cartes traditionnelles tel que la Crapette, le Kem's, la bataille corse...

▶ **Le JEUDI :**
THÉÂTRE avec Patrice Ancel (Comédien de la Compagnie du Théâtre du Paradis) les enfants découvrent le monde du théâtre par la mise en scène de divers personnages et ainsi développent leur imaginaire.



▶ **Le VENDREDI :**
ZERO DECHETS cet atelier a eu pour but de sensibiliser les enfants au recyclage, à la récupération et à la fabrication de produits naturels (savon, lessive, shampoing)



NAISSANCES

- ▶ **Ezio RUSÉ-FENOT** né le 31 octobre 2020
- ▶ **Gabin, Gilles, Denis ZIMMER** né le 13 décembre 2020
- ▶ **Salomé, Ayissi, Jeanne NGA** née le 22 novembre 2020
- ▶ **Lily BASTIN** né le 1^{er} janvier 2021

La commission de l'information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveaux né(e)s.

MARIAGES

- ▶ **Gaëlle-Anne, Germaine GUILLARD et Yemliha GÖVCECIK** mariés le 20 février 2021

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal Présentent leurs sincères félicitations et leurs voeux de bonheur aux jeunes mariés.

DÉCÈS

- ▶ **Jean DUNIKOWSKI** décédé le 21 novembre 2020
- ▶ **Thérèse GIAMBATTISTELLI** décédée le 19 janvier 2021
- ▶ **Victoria CEPIN** décédée le 14 novembre 2020
- ▶ **Fernande ROZBORSKI** décédée le 31 janvier 2021
- ▶ **Wladimir DMYTRYK** décédé le 17 décembre 2020
- ▶ **Gilbert, Auguste MAZZI** décédé le 31 janvier 2021
- ▶ **Marie, Thérèse, Catherine GOBBO** décédée le 17 décembre 2020
- ▶ **Czesław KOLESZKA** décédé le 1^{er} février 2021
- ▶ **Ida MARSZALEK** décédée le 19 décembre 2020
- ▶ **Anita WACHALSKI** décédée le 27 février 2021

La commission de l'information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à toutes les familles

Ne sont publiés dans cette rubrique que les avis pour lesquels nous avons eu l'autorisation de la famille.



LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE DE 1870-1871

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse de Guillaume. Ce conflit va entraîner la chute du Second Empire et favoriser la proclamation de la 3^e République le 4 septembre 1870.

En 1870, l'État allemand n'existe pas. À la place se trouvent différents états, de tailles variables et de statuts différents. Ces états ont plus ou moins des liens d'alliance entre eux.

Deux groupes qui se distinguent :

- **La Confédération de l'Allemagne du Nord**, créée en 1867 et dirigée par la Prusse.
- **Des États à l'Est et surtout au Sud**, plus indépendants les uns des autres.

Le royaume de Prusse fait la guerre pour augmenter son territoire, sa population, faire progresser son économie et son armée et pour « unifier » l'Allemagne au détriment de ses voisins :

- En **1864**, au Nord, contre le **Danemark**, en **1866**, au Sud, contre **l'Autriche**.

La Prusse et ses alliés sortent vainqueurs de ces guerres. En deux ans, la Prusse gagne 73 000 km² et 4,3 millions d'habitants.

LES RAISONS DE LA GUERRE ET SON DÉROULEMENT

Napoléon III est inquiet de ce déséquilibre créé par la Prusse. Il proteste lorsqu'elle propose de mettre sur le trône d'Espagne un membre de la famille royale prussienne en 1867. L'idée semble abandonnée mais resurgit en 1870 lorsque le Chancelier Bismarck fait croire que l'envoyé de Napoléon III a été mal reçu

par le roi Guillaume I^{er}. Son piège fonctionne : **après avoir hésité, Napoléon III se laisse convaincre par une partie de son gouvernement de déclarer la guerre à la Prusse le 17 juillet 1870.**

Très vite, l'armée de Napoléon III enchaîne les défaites dans l'est de la France. Voici trois étapes importantes :

- **6 août** – Le maréchal Mac Mahon s'engage dans la bataille de Froeschwiller-Woerth et **abandonne l'Alsace aux Allemands. Le même jour, le général Frossart abandonne la Lorraine.**
- **18 août** – Les batailles de **Saint-Privat et Gravelotte ont lieu** entre 190 000 Prussiens et 115 000 Français. Le combat sanglant se solde par une victoire allemande. Les troupes françaises se replient sur Metz.
- **31 août - 1^{er} septembre** – Défense du village et du pont de Bazeilles. Une cinquantaine de soldats français sont retranchés dans une auberge et résistent aux soldats bavarois. **Pendant cette bataille, 7 500 soldats bavarois meurent dans les combats, ainsi que de nombreux civils.**

LA CHUTE DE L'EMPIRE, L'EXIL DE NAPOLÉON III ET DE LA FAMILLE IMPÉRIALE

Le **1^{er} septembre** a lieu la **bataille de Sedan** : Napoléon III rentre dans la ville et fait hisser le drapeau blanc pour épargner son armée prisonnière de la cuvette de Sedan. Le lendemain, **Napoléon III capitule et est fait prisonnier** par les Prussiens, avec 104 000 soldats, 413 canons de campagne et 139 de forteresse.

Le **5 septembre** l'Empereur est emprisonné au château de Wilhelmshöhe. **Il y reste jusqu'au 19 mars 1871, puis part en exil en Grande-Bretagne.**

Le **8 septembre**, l'impératrice Eugénie arrive en Grande-Bretagne. Elle rejoint son fils, le Prince impérial, qui a fui par la Belgique.

LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE ET LA POURSUITE DE LA GUERRE

En apprenant la capitulation de Napoléon III, le gouvernement choisit de poursuivre la guerre. Le **4 septembre**, il décide de ne plus reconnaître Napoléon III comme chef d'État : **le Second Empire est fini, et la République proclamée.** Un gouvernement provisoire, de « Défense nationale » se met en place. La 3^e République ne parvient pas à arrêter les troupes Prussiennes. **Durant tout l'automne, l'armée française se bat sur plusieurs fronts** : à l'Est, au Nord, dans le Centre et en Bourgogne. Le **siège de Paris** commence dès le **19 septembre** ; **Strasbourg** capitule le **28 septembre** ; **Metz** le **28 octobre** ; **Thionville** le **24 novembre**, **Amiens** le **27 novembre**, **Orléans** le

4 décembre.

En janvier 1871, Paris est coupée de toutes les armées qui auraient pu lui venir en aide. La défaite est inévitable et le gouvernement de Défense nationale doit négocier. Entre-temps, la Prusse et ses alliés du Nord ont négocié avec les états allemands du Sud pour créer un nouvel empire allemand qui est officiellement proclamé au **château de Versailles**, occupé par les Prussiens, **le 18 janvier 1871**.

UNE DÉFAITE FRANÇAISE ET DE Lourdes CONSÉQUENCES POUR LE PAYS

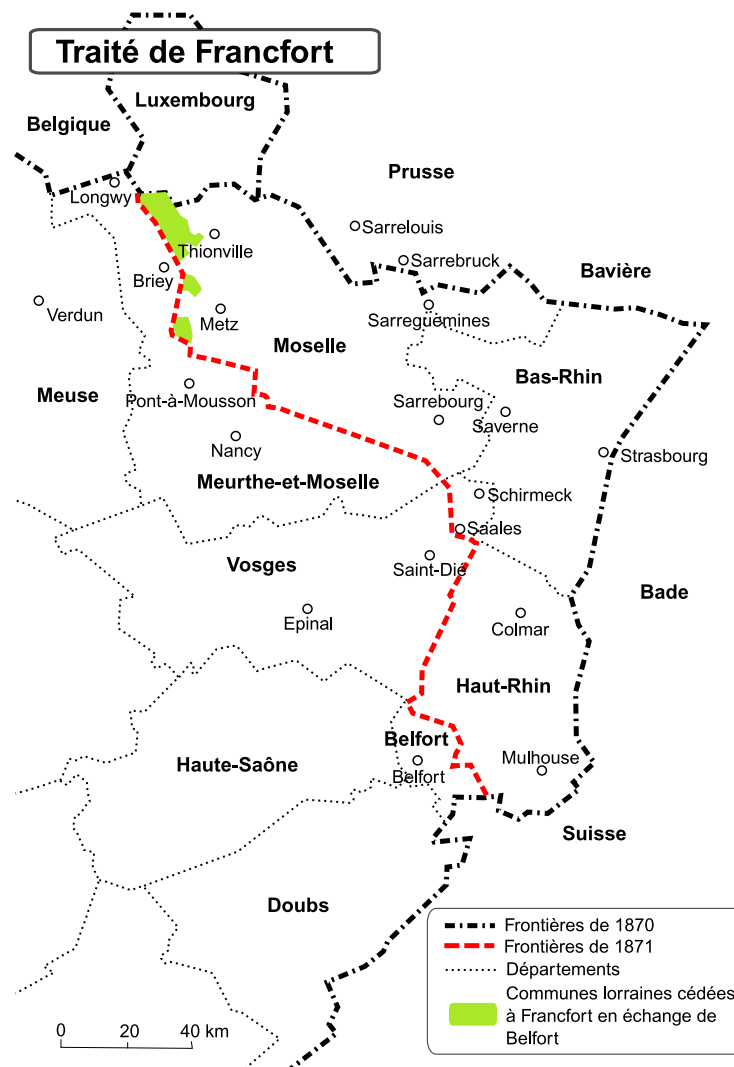
Le **26 janvier 1871**, un **armistice** est signé. Le **26 février, des préliminaires de paix sont signés à Versailles**. Ce traité prévoit que l'Alsace-Moselle intègre l'Empire allemand et que les soldats allemands entrent dans Paris. Ils le feront du 1er au 3 mars 1871.

Une partie des Parisiens trouve ces négociations humiliantes. Un **soulèvement contre l'armée et le gouvernement** a lieu dans la capitale **le 18 mars**. Le gouvernement s'installe à Versailles. **C'est le début de la Commune de Paris** : ce mouvement révolutionnaire entend remplacer à Paris le gouvernement et l'assemblée élue le **8 février**. Il prend fin de manière très violente la semaine du **21-28 mai 1871**, la 3^e République réprime dans le sang les insurgés.

Le traité de Francfort est ratifié le **10 mai 1871**. Il met fin à la guerre franco-Allemande de 1870-1871.

Les obligations de la France sont lourdes :

L'Alsace, la Moselle, une partie de la Meurthe et des Vosges sont cédées à **l'Empire allemand** :



Nouvelles frontières de la France après le traité de Francfort de 1871 © Wikipedia / RomainO

- La France doit verser une indemnité de **5 milliards de franc-or** en **trois ans**.

- Le territoire français est sous l'**occupation allemande pendant deux ans** jusqu'au **16 septembre 1873**.

- Le département du Haut-Rhin est cédé à l'Empire allemand, sauf l'arrondissement de Belfort, qui reste à la France.

- Ce Territoire de Belfort devient un département français à part entière en 1922.

Napoléon III meurt en exil, le 13 janvier 1873, quelques mois avant la signature du traité de Francfort.

Tout espoir d'un retour à l'Empire est abandonné quand **le Prince impérial meurt le 1^{er} juin 1879**. **L'Alsace et la partie de la Lorraine** cédées à l'Empire allemand **ne reviennent à la France qu'à la signature du traité de Versailles du 28 juin 1919**, à la fin de la Première guerre mondiale.



MAIRIE DE TUCQUEGNIEX

OUVERTURE AU PUBLIC

- ▶ Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30
- ▶ Le samedi : 8h30 - 12h00

☎ 03 82 21 32 65 - f Mairie de Tucquegnieux

✉ contact@mairie-tucquegnieux.fr

🌐 www.tucquegnieux.mairie54.fr

RENDEZ-VOUS : Madame le Maire reçoit sur rendez-vous tous les mardis après-midi sauf juillet et août.

Le C.C.A.S tient une permanence dans les locaux de la Mairie tous **les Mardis de 14h00 à 16h00**.

Il est là pour accueillir toute personne ayant besoin d'information, d'aide ou de soutien, avec sollicitude et discrétion. Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'orienter, d'aider les personnes qui se trouvent en situation de précarité économique ou d'exclusion sociale. Il accompagne dans les démarches vers les dispositifs existants de divers dossiers.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

GDF SUEZ

- ▶ Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33
- ▶ Raccordement au gaz naturel : 09 69 36 35 34
- ▶ Contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France
- ▶ Dolce Vita : 09 69 36 35 34
- ▶ www.dolcevita.gazdefrance.fr

ENEDIS

Accueil dépannage : 09 72 67 50 54

TELEDISTRIBUTION

En cas de panne ou tout problème technique, les abonnés au réseau de télédistribution du SIVU de la Vallée du Woigot, peuvent s'adresser à :
POLYMAG : 03 82 46 03 11

SEAFF

SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT
DE FONTOY VALLEE DE LA FENSCH
33 rue de Metz BP n° 6 - 57650 FONTOY
03 82 59 10 10

SIRTOM (ordures ménagères) : 03 82 20 22 00

CRW (assainissement): 03 82 21 22 12

CŒUR DU PAYS HAUT (urbanisme) : 03 82 21 73 11
AUDUN-LE-ROMAN : 03 82 21 59 00

ASSISTANTE SOCIALE : sur RDV au 03 82 21 92 31

MISSION LOCALE : sur RDV au 03 82 46 26 61

TUCQUEGNIEX INFOS - MARS 2021 - N° 99 - **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION** Marianne DELLA NOCE - WAWRZYNIAK - **CONCEPTION ET IMPRESSION** Imprimerie KLEIN **PRÉPARATION/CHOIX DES ARTICLES** Annick ZITELLI & Pierre-Olivier LIEVAIN - **PHOTOGRAPHIES** Mairie de TUCQUEGNIEX **ADMINISTRATION ET RÉDACTION** Mairie de TUCQUEGNIEX - Dépôt légal n° 504 - Tirage à 1400 exemplaires. Mairie de et à 54640 TUCQUEGNIEX 03 82 21 32 65



LA PAROLE AUX TUCQUENOIS

La parole vous est donnée, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos remarques et suggestions pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre ville.

Coupon à transmettre en Mairie

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____
